

Livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 19 février 2026 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

Mme Lise Michaud, préfète de la MRC et administratrice de la Régie et mairesse de Mercier

M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

M. Christian Marin, administrateur de la Régie et maire de Saint-Philippe

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

M. Marc-André Renaud, directeur des opérations de la Régie

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Mme Sylvie Galard, adjointe administrative de la Régie

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 13 février 2026.

2026-02-11 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Jean-Claude Boyer
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2026-02-12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par Mme Lise Michaud
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2026
4. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 12 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt autorisé pour un montant additionnel de 2 766 215 \$
 - 4.1 Dépôt du projet de règlement
5. Affaires administratives
 - 5.1 Comptes payés et à payer au 19 février 2026
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

2026-02-13 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2026

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Christian Marin
Et unanimement résolu

2026-02-13 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2026 (SUITE)

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2026 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT AUTORISÉS POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 2 766 215 \$

Un avis de motion est présenté par M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie, à l'effet que lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration, un règlement modifiant le règlement numéro 12 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt autorisés pour un montant additionnel de 2 766 215 \$ sera présenté pour adoption. M. Jean-Claude Boyer procède également au dépôt du projet de règlement rédigé à cette fin.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2026-02-14 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 19 FÉVRIER 2026

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Yves Daoust
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 19 février 2026 et au montant de 1 132 354,65 \$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est portée à l'attention des administrateurs.

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est annoncée par le président. Au cours de cette période, un citoyen de Saint-Constant adresse des questions au Conseil d'administration. Certains éléments de réponses sont fournis séance tenante, et des informations complémentaires seront transmises au citoyen, par courriel, préalablement à la prochaine séance ordinaire.

2026-02-15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Marin
Appuyé par Mme Lise Michaud
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10 h 35.

ADOPTÉE

Miguel Lemieux
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim